

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021



EXTRAIT N° 2021.00070 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 16
↪ présents : 14
↪ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 10 Mars 2021

Secrétaire de séance :

Céline Girard

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE
DONGES : M. François CHENEAU
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, Mme Céline PAILLARD,
TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Eric PROVOST, M. Xavier PERRIN

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Appel à projets transports collectifs en site propre – Candidature de la CARENE pour le développement d'hélicoptère - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 16 Mars 2021**

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Appel à projets transports collectifs en site propre – Candidature de la CARENE pour le développement d'héYce - Approbation

Jean-Jacques LUMEAU, Vice-président,

Expose,

Le Ministère chargé des transports a lancé, fin 2020, un appel à projets pour des projets de transports collectifs en site propre. Il s'agit d'une opportunité pour la CARENE de financer les travaux d'investissement d'un des projets phares du Plan de Déplacement Urbain (PDU), à savoir le développement du réseau structurant héYce autour de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

La CARENE a redéfini en 2012 la structure de son réseau de transport public, avec une réorganisation s'appuyant sur une ligne de BHNS, héYce, mise en service en septembre 2012. L'attractivité de l'offre a permis une augmentation spectaculaire de la fréquentation du réseau, passant de 5,7 millions en 2011 à 10 millions de voyages en 2019 (période de référence, avant la crise sanitaire de 2020). Sur la seule ligne héYce, la fréquentation quotidienne est passée de 10250 / jour en 2012 (à son lancement) à 17900 / jour en 2019. L'objectif de développement de l'usage du transport collectif a été atteint et même au-delà des objectifs initiaux. Pour autant, les dernières enquêtes de déplacement montrent un usage prédominant de la voiture sur l'agglomération nazairienne et en particulier sur des déplacements de moyennes à courtes distances pouvant être effectués en transports collectifs.

En cohérence avec les objectifs du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie fossile, la CARENE a révisé simultanément son PDU: arrêt du projet par délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2019, et approbation par délibération du Conseil communautaire du 4 février 2020. Les objectifs affichés sont de réduire la part modale de l'automobile, de 71% à 63% à l'échéance 2030. Pour cela, il est principalement prévu de développer l'usage :

- Du vélo, de manière à tripler sa part modale (de 2% à 6%) en activant les trois leviers que sont les aménagements, les services et la promotion du changement de comportement
- Du transport public (en faisant passer sa part modale de 6% à 8%), avec le développement de l'offre, avec notamment dans la zone la plus dense de l'agglomération, la création d'une deuxième ligne BHNS
- De la marche à pied
- Des modalités d'utilisation alternatives et plus vertueuses de l'automobile (covoiturage, autopartage, promotion de l'usage de véhicules électriques)

Cette révision du PDU a été menée concomitamment avec l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de manière à avoir une approche cohérente de l'articulation entre urbanisme et mobilités. Cela permet de renforcer la densification autour des corridors bénéficiant de l'efficacité de l'offre apportée par des lignes structurantes de transport public.

A l'issue de l'approbation du PDU, la CARENE a lancé une étude de faisabilité de la 2^{ème} ligne BHNS. Les principes généraux s'appuyaient sur :

- Le rattachement de chacune des deux branches héYce à une ligne BHNS, au Nord de la Gare de Saint-Nazaire (pôle d'échanges multimodal)
- Un tracé à définir pour la 2^{ème} ligne BHNS, au Sud de la gare, avec pour objectifs de desservir la Cité Scolaire (afin de répondre à la saturation d'héYce en Centre-Ville en lien avec les pointes générées par cet équipement structurant), et d'accompagner la restructuration de l'avenue de la Côte d'Amour.

Le renforcement de l'offre en transport public vise à rendre le réseau plus attractif pour les déplacements domicile / travail (même si l'usage de la voiture reste prédominant sur l'agglomération) et les déplacements occasionnels (loisirs, achat, démarches privées,...). Pour cela il convient d'améliorer la desserte de trois zones d'emplois stratégiques : Cadréan, la zone industrialo-portuaire de Penhoët et le Centre Ville. Compte tenu des particularités de l'agglomération nazairienne, dont la structure urbaine rend l'usage de la voiture très efficace, le report modal doit s'appuyer sur des services de qualité : héliYce depuis 2012 et véliYcéo depuis 2017 en sont l'illustration.

A ce stade des études, la CARENE, en concertation avec les Communes de Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne, prévoit de retenir le principe d'un réseau structurant de trois lignes BHNS avec :

- Ligne 1 reprenant le tracé de la ligne héliYce entre l'Université et la Gare, et de sa branche Montoir, avec un ajustement du tracé dans le quartier Méan Penhoët pour privilégier des voies dont le calibre est plus adapté à la circulation d'un BHNS
- Ligne 2 reprenant le tracé de la branche Trignac d'héliYce (bénéficiant d'une nouvelle section de site propre d'environ 1 kilomètre sur le boulevard de l'Atlantique, livré en février 2021), un tronç commun avec la ligne 1 entre la Gare et Plaisance (à proximité de la Cité Scolaire), et un tracé nouveau sur l'avenue de la Côte d'Amour (aménagement d'un site propre bus sur environ 3 km) et l'avenue de Saint-Nazaire, afin d'arriver en terminus sur le bourg de Saint-Marc
- Ligne 3 en rocade, entre Kerlédé, la Gare de Saint-Nazaire et le quartier Ville Port, permettant de nouvelles connexions directes entre les quartiers politique de la Ville et le Centre-Ville, notamment sa partie en lien direct avec façade maritime (Front de Mer au niveau de la place du Commando, bassin au niveau du quartier du Petit Maroc).

Ce projet de transport collectif est cohérent avec le projet urbain global, et l'ambition maritime et littorale. Sur les axes desservis, il permettra une intensification urbaine autour de projets émergents (Moulin du Pé, Côte d'Amour, Gavy...) et une opportunité de requalification des espaces publics. Ce projet permet également de travailler sur un projet de haute qualité environnementale : bus zéro émission, végétalisation des parcours, perméabilisation des espaces publics, intégration des vélos, réflexion sur les matériaux et leur durabilité, dépôt bus à intégrer dans le cadre d'un projet mixte avec des enjeux de paysagement et de gestion des eaux.

Ces tracés feront l'objet d'une concertation préalable, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme. Cette concertation doit être programmée au cours de l'année 2021. Les travaux sont prévus à partir du 2^{ème} semestre 2023, pour une livraison à l'été 2025 et une mise en service commerciale en septembre 2025.

Ces trois lignes ont vocation à circuler avec une offre correspondant aux standards d'un bus à haut niveau de service, à savoir :

- Amplitude horaire élargie, de 5h30 à 23h, permettant de répondre à de larges besoins pouvant être couverts par une offre de transport public,
- Fréquence continue de 10 minutes tout au long de la journée (7h/19h), ajustée en fin de nuit et en soirée, ainsi que le samedi (15 minutes) et le dimanche (30 minutes),
- Sur le tronç commun aux lignes 1 et 2, entre la Gare de Saint-Nazaire et la Cité scolaire / Plaisance, cadencement avec 1 bus toutes les 5 minutes,
- Renforcement du rôle des pôles d'échanges, permettant une bonne articulation entre ces trois lignes mais surtout avec les autres lignes du réseau qui irriguent les différentes communes de l'agglomération et du bassin de vie,
- Matériel roulant spécifique, avec des autobus propres,
- Nouveaux outils digitaux, répondant aux enjeux du MaaS (mobility as a service), permettant un usage plus fluide de cette ligne intégrée à une offre plus globale de mobilité ; information en temps réel multi-supports, billettique (le réseau STRAN bénéficie depuis 2018 du système post-paiement) : open paiement à partir d'une carte bancaire sans contact, application mobile, ticket par SMS.

Le coût du projet est estimé à ce stade à environ cinquante millions d'euros(HT), dont :

- 50% pour les aménagements, dont environ la moitié pour la requalification de l'avenue de la Côte d'Amour entre Océanis et Pertuischaud
- 28% pour le matériel roulant (20 autobus supplémentaires)
- 13 % pour le centre d'exploitation
- 9% pour les études et dépenses de maîtrise d'ouvrage

Le montant de ces dépenses sera affiné en mars/avril 2021, dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature à l'appel à projets.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les objectifs du PDU de renforcer l'attractivité du transport public ne se limiteront pas à ces trois lignes BHNS, qui irrigueront la partie la plus dense de l'agglomération ; en effet des renforcements de fréquence seront étudiés pour les différentes lignes périurbaines desservant les sept autres communes et une attention particulière sera effectuée sur les points de correspondance pour faire bénéficier l'ensemble de l'agglomération à ce projet (Six Croix à Donges, Schweitzer à Montoir, Océanis, pôle d'échanges multimodal de la Gare de Saint-Nazaire).

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le principe de création d'un réseau de trois lignes Bus à Haut Niveau de Service de transport public,
- autorise le Président à déposer tout dossier de subvention concernant ce projet, et notamment de réponse à l'appel à projet TCSP ouvert par le Ministère des transports,
- autorise le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales